

L'EAU UNE RESSOURCE A PROTEGER

L'eau est un bien précieux présent quotidiennement dans notre vie.

Ouvrir le robinet est aujourd'hui un geste simple que chacun de nous accomplit sans y prêter attention, mais savez-vous que cet acte banal représente, un enjeu important en termes d'environnement, de confort et de sécurité ?

Car si l'eau est partout dans notre vie ... **IL FAUT LA PROTÉGER.**

VOUS AVEZ DIT GEMAPI ?

Jusqu'à présent, la gestion des rivières et des cours d'eau était une problématique gérée par les communes, le département mais également la région ou l'Etat.

Or, face aux inondations de ces dernières années, le législateur a souhaité responsabiliser les élus locaux en créant la **GEMAPI** qui signifie **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des Inondations, c'est à dire : aménagement de bassins hydrographiques, entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, défense contre les inondations, gestion des digues, protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour permettre aux collectivités d'exercer cette responsabilité, la loi a prévu l'institution de la taxe GEMAPI (parfois appelée « Aquataxe ») : destinée à **PROTÉGER** les biens et les personnes, **PRÉVENIR** contre les inondations et **PRÉSERVER** la qualité de l'eau, cette nouvelle contribution entrera en vigueur dès 2017 et sera répartie entre les Taxes Foncières, la Taxe d'Habitation et la Cotisation Foncière des Entreprises.

UNE SOLIDARITÉ AMONT-AVAL INDISPENSABLE POUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARVE !

LE SM3A, UN PARTENAIRE ENGAGÉ POUR LA RIVIÈRE

Acteur institutionnel et interlocuteur privilégié sur le bassin versant de l'Arve, le **SM3A - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents** agit, depuis maintenant plus de 20 ans, pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Le périmètre du SM3A recouvre les territoires longeant la rivière Arve ainsi que ceux bordant tous ses affluents. Il intervient sur plus de 100 communes sur les thématiques :

- des inondations,
- de l'amélioration de la qualité et de la ressource en eau,
- des zones humides et de la biodiversité.

Compte tenu de son expertise et de son expérience sur notre territoire, le SM3A s'est vu confier les missions GEMAPI par transfert.

La taxe GEMAPI sera prélevée par les communautés de communes et reversée au SM3A afin de financer les travaux nécessaires à l'entretien des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



Le SM3A c'est :

Un territoire de 2 164 km² allant de Vallorcines à Gaillard.

106 communes

342 000 habitants

1 400 km de cours d'eau

Une équipe d'une vingtaine de personnes engagée sur des missions d'intérêt général, au service des collectivités du territoire.